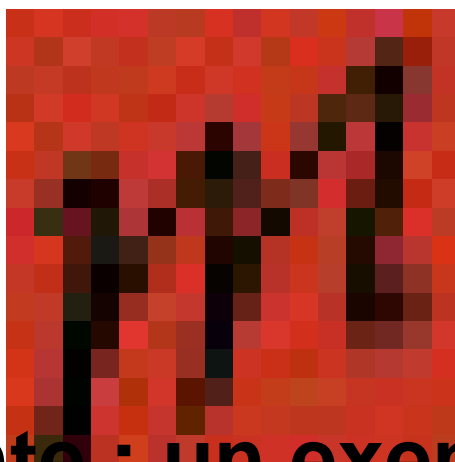


<http://montesquieu.ens-lyon.fr/spip.php?article2342>



# En vente : un exemplaire exceptionnel de l'édition originale de L'Esprit des lois

- Actualités -

Date de mise en ligne : samedi 14 mai 2016

---

Copyright © Montesquieu - Tous droits réservés

---

Descriptif du catalogue de vente (Binoche et Giquello, expert Dominique Courvoisier), avec mes remarques entre crochets :

MONTESQUIEU. De l'Esprit des loix Ou du rapport que les Loix doivent avoir avec la Constitution de chaque Gouvernement, les Moeurs, le Climat, la Religion, le Commerce, &c. Gene ve, Barrillot & Fils, s.d. [1748]. 2 volumes in-4, veau fauve, filet dore , petit fer aux angles, dos orne , pie ces de titre et de tomaison rouges, tranches rouges (Reliure de l'e poque).

**25 000/30 000 Euros**

Dangeau, p. 15. Ge belin, « La Publication de l'Esprit des lois », in *Revue des bibliothèques*, XXXI, pp. 125-158.

Tchemerzine, t. IV, p. 929.

E DITION ORIGINALE DE L'UN DES TEXTES FONDAMENTAUX DE LA PENSE E POLITIQUE DU SIE CLE DES LUMIE RES. Elle a e te imprime e a Gene ve dans les derniers jours du mois d'octobre 1748. [cette dernière remarque est fort inexacte : l'impression s'est bien achevée en octobre 1748, mais elle avait commencé à l'automne 1747]

Ruvre maîtresse de Montesquieu, ce traite de science politique est le fruit des observations recueillies par l'auteur lors de son voyage en Europe entre 1728 et 1731 sur les constitutions des pays qu'il visita et les moeurs de leurs habitants. Montesquieu y analyse les diffe rents types de gouvernement (re publique, monarchie et despotisme) et les lois politiques, e conomiques, sociales et religieuses qui les re gissent.

Distinguant, selon les degre s de liberte qu'ils comportent, trois formes de gouvernement, la re publique (de mocratie et aristocratie), la monarchie et le despotisme, Montesquieu fonde la science politique moderne en analysant la forme de chaque gouvernement pour de couvrir les lois propres, c'est-a -dire fondamentales, a chacun, et en de duire les lois positives que chacun de ces gouvernements doit adopter (*En français dans le texte*, n°138). [???

L'ouvrage fut mis a l'Index le 29 novembre 1751 et fut condamne par la Sorbonne. [cette dernière remarque est fausse]

IL EST CARTONNE ET POSSE DE LE TRE S RARE PREMIER DES QUATRE ERRATA IMPRIME S CONNUS.

Catherine Volpilhac-Auger, dans son article *Un auteur en quête d'e diteurs ? Histoire e ditoriale de l'oeuvre de Montesquieu* [ce n'est pas un article, mais un livre, et l'étude des errata a été menée conjointement avec Gabriel Sabbagh], 2011, p. 66, a de crit quatre errata diffe rents qui peuvent se rencontrer dans l'e dition originale de *L'Esprit des loix* [dans les premières éditions de *L'Esprit des lois*].

Le premier errata comporte 35 corrections, envoye es par Montesquieu a Gene ve, ou il a e te imprime sur deux feuillets, un par volume.

Cet errata a été copié par Prault [le nom de ce libraire, qui traîne dans toutes les bibliographies anciennes, n'apparaît pas dans l'ouvrage signé par G. Sabbagh et C. Volpilhac-Auger : il y est montré au contraire que l'édition parisienne fut imprimée pour Laurent Durand], les 35 corrections sur un seul feuillet, lorsqu'il imprima pour Barillot l'édition de Paris, parue en janvier 1749. [« Barillot » n'existe pas : il s'agit de Laurent Durand (voir ci-dessus)]

Deux autres errata existent, qui comprennent 40, puis 47 corrections.

Notre exemplaire possède le très rare premier errata. Lors de son enquête, Catherine Volpilhac-Auger [avec Gabriel Sabbagh] n'avait répertorié que 9 exemplaires dans des bibliothèques publiques le possédant [non : 8, dont un a depuis été vendu ; voir *Un auteur en quête d'éditeurs*, p. 44 note 45], pour un seul en mains privées.

[pour y voir clair, se reporter à l'ouvrage cité]

Plusieurs cahiers jaunis.

Catherine Volpilhac-Auger